

**Compte-rendu
du Conseil municipal du
Mercredi 14 septembre 2022 à 19h**

Membres présents : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Romain NICOLAS, Franck SAUTIER, Bruno BOSSON, Nadine SAUGE-MERLE, Sylvie RINALDI, Jean-David PICON, Daniel ZUABONI, Cédric FOL, Fabien BENOIT, Célia DELBROUCQ, Marie-Laure BENOIT, Caroline BILLOT et Marion RIFF-MERCIER.

Absents, excusés : Emmanuelle DESEBE donne pouvoir à Nadine SAUGE-MERLE, Jean-Manuel PEYCRU donne pouvoir à Florent BENOIT, Jacqueline RUAZ-EXCOFFIER et Stéphane FRANCISCO.

1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie RINALDI est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

3. Informations diverses :

- Calendrier des prochaines séances du Conseil : **26/10 – 14/12**

4. Désaffectation et déclassement du domaine public dans le cadre de l'échange entre la Commune et Madame SIMONOT – Parcelles A2510, A2513 et A2499

Par délibération numéro 49/2021 du 24 novembre 2021, la Commune de Vulbens a autorisé le Maire à procéder à l'échange de terrain entre elle-même et Madame SIMONOT afin de régulariser une procédure liée à l'aménagement ancien de la RD1206.

Aux fins de régulariser l'acte, les parcelles relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constata la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées **A2510, A2513 et A2499**

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération

5. Désaffectation et déclassement du domaine public dans le cadre de l'échange entre la Commune et Madame TRABICHET- Parcelle A2492.

Par délibération numéro 49/2021 du 24 novembre 2021, la Commune de Vulbens a autorisé le Maire à procéder à l'échange de terrain entre elle-même et Madame TRABICHET afin de régulariser une procédure liée à l'aménagement ancien de la RD1206.

Aux fins de régulariser l'acte, les parcelles relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées **A2492**.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération

6. Aménagement de la Route de Raclaz – Convention d'autorisation de travaux

→ Arrivé de Franck SAUTIER à 19h19

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Raclaz (RD7), la commune de VULBENS a besoin de procéder à un reprofilage ponctuel du terrain riverain à la voie et dont la désignation suit :

Section	N°	Lieudit	Contenance cadastrale
B	481	Les Pommiers	3a 46ca
B	1172	Les Pommiers	9a 80ca

Ce reprofilage consiste en la réalisation d'un talus permettant de rattraper les niveaux entre la voirie nouvellement reprise et le terrain décrit ci-dessus (environ 1,00m de dénivelé). Il sera en partie nécessaire de le réaliser sur le terrain de M. PARENT et de Mme PARENT, sur une largeur d'environ 1,00m, représentant une emprise de 9m² environ.

L'emprise concernée figure sur le plan « PLAN ANNEXE A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC M. PARENT ET Mme PARENT » dressé le 22 Juillet 2022 par la SCP BARTHELEMY-BLANC, Géomètre-Expert à VULBENS (Réf D74.20.12) annexé à la présente, en teinte rose clair.

M. PARENT et Mme PARENT autorisent expressément la commune de VULBENS à engager lesdits travaux à compter de la date de signature de la présente.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Précise que les frais inhérents et les frais de remise en état (ré engazonnement, etc...) seront supportés par la Commune de Vulbens,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Commune.

7. Demande de Changement de durée de portage d'un bien porté par l'EPF 74

→ Arrivé de Daniel ZUABONI à 19h27

L'EPF 74, porte pour le compte de la commune un terrain de plus de 6000 m² destiné à la construction d'une MARPA. Ce projet a été validé par convention sous la thématique PPI « HABITAT SOCIAL » pour une durée de portage fixée à 10 ans.

Un montage en bail emphytéotique avec le bailleur retenu est envisagé. La commune souhaite par ailleurs préserver sa capacité d'investissement, en particulier pour le financement d'un nouveau groupe scolaire.

Le PPI (2019-2023) de l'EPF autorise dans ses thématiques des portages avec remboursement par annuités jusqu'à 25 ans (1^{er} portage inclus).

Vu la convention pour portage foncier, en date du 29 octobre 2021 entre la Commune et l'EPF 74, portant sur les biens suivants :

Désignation des biens à acquérir sur la Commune de VULBENS (H314AC)					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Le Carroz	B	442	66a 40ca		X

Vu les statuts de l'EPF ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF ;

Vu le PPI 2019-2023 ;

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Demande au Conseil d'Administration de l'EPF d'accepter une modification du portage pour une durée de 20 ans avec remboursements par annuités (1^{ères} années de portage incluses) ;

Accepte le terme du portage fixé par les nouvelles modalités au 27 janvier 2042 ;

Charge Monsieur le Maire de signer un avenant à la convention pour portage foncier

La séance est levée par Monsieur le Maire à 19h30

8. Points d'informations diverses :

- **Collecte du CCAS de la mairie de Beaumont en faveur de l'Ukraine**

Le CCAS de la Commune de Beaumont organise une collecte à destination essentiellement des hôpitaux d'Ukraine. Des articles alimentaires et d'hygiène seront collectés. La mairie de Vulbens collectera en ses locaux les dons du lundi 3/10 au vendredi 7/10 à midi. Les agents de la collectivité iront portés les dons au CCAS de Beaumont l'après-midi du vendredi 7/10.

- **Point sur les travaux en cours**

- La phase préparatoire des travaux du rond-point de la zone des Chavannoux qui desservira le futur collège de Vulbens a débuté. Les premiers coups de pioche sont attendus dès que les travaux du mur de soutènement et la réservation pour la future piste cyclable le long de la RD1206 seront terminés. Une communication sera effectuée par le Département de la Haute Savoie, maître d'ouvrage afin d'informer les usagers de la route des perturbations nombreuses que le site va connaître durant les 10 prochains mois.
- L'aménagement de la Route de Raclaz RD7 se poursuit avec la fin du secteur 1 (en haut) et la mise en place récemment des dispositifs de tri sélectif sur le secteur 2 au croisement des chemins et routes de la Fontaine. Le revêtement sera repris en totalité entre ces deux secteurs prochainement. Le secteur 3 au croisement avec la Vy Bochenay sera en travaux en début d'année prochaine.

- **Calendrier des prochaines manifestations**

- 2/10 : Trail du Vuache
- 7/10 : Passation de commandement au Service Départemental d'Incendie et de Secours 74
- 15/10 : Inauguration de l'Aire de jeux (Invitation en cours)
- 26/10 : Conseil Municipal à 19h en Salle du Conseil
- 11/11 : Cérémonie et 100 ans du monument aux morts
- 02/12 : Top départ des illuminations de Noël
- 10/12 : Inauguration du marché de Noël à 16h qui se poursuit le dimanche 11 décembre
- 14/12 : Conseil Municipal à 19h en Salle du Conseil

Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

